

## Rapport d'activité 2021

<b>Cour d'appel :</b> VERSAILLES	<b>CDAD des Yvelines</b>	<b>TJ :</b> VERSAILLES
<b>Autres TJ :</b>  <b>NEANT</b>		Population : 1 466 448 habitants (Source INSEE, janvier 2021)
	<b>Tél. :</b> 01. 39. 07.38.03  <b>Adresse :</b> Tribunal Judiciaire de Versailles 5 place André Mignot 78000 VERSAILLES  <b>Courriel :</b> cdad-yvelines@justice.fr  <b>Site internet :</b> <a href="http://www.cdad-yvelines.justice.fr">www.cdad-yvelines.justice.fr</a>	<b>2 MJD :</b> - MJD de Saint-Quentin- en-Yvelines  - MJD du Val de Seine (Les Mureaux)
<b>Autres CDAD du ressort :</b>  CDAD du Val d'Oise CDAD des Hauts de Seine CDAD de l'Eure et Loir	<b>Date de la convention initiale :</b> 01/08/2001  <b>Date du dernier renouvellement :</b> 27/09/2013	<b>Président :</b> Bertrand MENAY  <b>Tél. :</b> 01.39.07.36.04  <b>Courriel :</b> p.tj-versailles@justice.fr
<b>MDPAAD :</b> Coline LEGEAY (départ en mars 2022)  <b>Tél. :</b> 01.39.49.67.04  <b>Courriel :</b> coline.legeay@justice.fr	<b>Régime :</b> - Comptabilité publique  - Personnel de droit public	<b>Secrétaire général :</b> André SINIGAGLIA  <b>Tél. :</b> 01.39.07.38.03  <b>Courriel :</b> andre.sinigaglia@justice.fr

**Coordonnées du rédacteur du rapport :**

**André SINIGAGLIA**  
Secrétaire général du CDAD des Yvelines

**Tribunal Judiciaire de Versailles**  
5 place André Mignot 78000 VERSAILLES  
Tél : 01.39.07.38.03 Mail : [cdad-yvelines@justice.fr](mailto:cdad-yvelines@justice.fr)

# SOMMAIRE

<b>1- Organisation et fonctionnement du CDAD :</b>	<b>3</b>
<b>1-1 Convention constitutive :</b>	<b>3</b>
- <i>La convention constitutive initiale :</i>	3
- <i>Les renouvellements des conventions :</i>	3
<b>1-2 Composition du CDAD :</b>	<b>4</b>
- <i>Les membres de droit :</i>	4
- <i>Les membres associés :</i>	4
- <i>Les personnes qualifiées :</i>	4
<b>1-3 Organes statutaires :</b>	<b>5</b>
- <i>Réunions de l'assemblée générale :</i>	5
- <i>Réunions du conseil d'administration :</i>	6
<b>2- Moyens attribués au CDAD :</b>	<b>6</b>
<b>2-1 Moyens budgétaires et comptables :</b>	<b>6</b>
- <i>Budget :</i>	6
• <i>Comptabilité :</i>	10
<b>2-2 Moyens en personnel du CDAD :</b>	<b>11</b>
• <i>Personnel mis à disposition :</i>	11
• <i>Personnel recruté par le CDAD :</i>	11
• <i>Volontaire en service civique :</i>	11
- <i>Expérimentation SNU (service nationale universel):</i>	11
<b>3- Actions menées par le CDAD :</b>	<b>12</b>
<b>3-1 Maillage territorial mis en place</b>	<b>13</b>
<b>3-2 Actions du CDAD :</b>	<b>15</b>
- <i>Actions thématiques :</i>	15
- <i>Actions de communication</i>	25
- <i>Outils de communication</i>	25
<b>4- Bilan de l'année 2021 :</b>	<b>27</b>
<b>5- Perspectives pour l'année 2022</b>	<b>29</b>
<b>5-1 Moyens prévisionnels :</b>	<b>29</b>
<b>5-2 Actions prévisionnelles :</b>	<b>30</b>
<i>a- Mise en place d'un point-justice au sein du tribunal de proximité de Rambouillet</i>	30
<b>5-3 Observations éventuelles :</b>	<b>30</b>

## 1- Organisation et fonctionnement du CDAD :

### 1-1 Convention constitutive :

#### - La convention constitutive initiale :

Date de signature de la convention initiale :	01/08/2001
Date d'approbation :	08/10/2001
Date de publication :	17/10/2001
Durée :	10 ans
Comptabilité :	publique
Date(s) de(s) annexe(s) financière(s) :	01/08/2001
Date(s) de(s) règlement(s) intérieur(s) :	aucun
Date de signature d'un avenant :	
Date d'approbation :	
Date de publication :	
Durée :	
Comptabilité :	

#### - Les renouvellements des conventions :

Date de signature du renouvellement de la convention initiale :	13/09/2011
Date d'approbation :	29/11/2011
Date de publication :	07/12/2011
Durée :	10 ans
Comptabilité :	publique
Date(s) de(s) annexe(s) financière(s) :	13/09/2011
Date(s) de(s) règlement(s) intérieur(s) :	aucun
Date de signature d'un avenant :	
Date d'approbation :	
Date de publication :	
Durée :	
Comptabilité :	

Date de signature du renouvellement de la convention :	27/09/2013
Date d'approbation :	05/11/2013
Date de publication :	10/12/2013
Durée :	10 ans
Comptabilité :	publique
Date(s) de(s) annexe(s) financière(s) :	27/09/2013
Date(s) de(s) règlement(s) intérieur(s) :	aucun
Date de signature d'un avenant :	28/11/18
Date d'approbation :	28/11/18
Date de publication :	18/01/19
Durée :	5 ans (à l'expiration de la convention de 2013)
Comptabilité :	publique

**1-2 Composition du CDAD :**

- Les membres de droit :

L'Etat, représenté par - le préfet du département,	le Préfet des Yvelines
- le président du TJ du chef-lieu du département,	le Président du TJ de Versailles
- et le procureur de la République près ce TJ	le Procureur de la République près ledit tribunal
Le département, représenté par le président du conseil départemental	Le département des Yvelines
L'association départementale des maires	L'association départementale des maires des Yvelines
L'Ordre des avocats du / de l'un des barreau(x) du département	L'ordre des avocats du barreau de Versailles
La caisse des règlements pécuniaires de ce barreau	La caisse des règlements pécuniaires de ce barreau
La chambre départementale des huissiers de justice	La Chambre départementale des huissiers de justice des Yvelines
La chambre départementale des notaires	La Chambre interdépartementale des notaires de Versailles
L'association	L'Union départementale des associations familiales (UDAF 78)

- Les membres associés :

- La région Île de France (Conseiller Régional)
- La protection judiciaire de la jeunesse (Directeur territoriale)
- Les services d'insertion et de probation (Directeur régionale adjoint)
- L'association CIDFF 78 (Président ou directeur de l'association)
- L'association DIRE (Président ou directeur de l'association)
- L'association France Victimes 78 (Président ou directeur de l'association)
- L'association APME 78 (Président ou directeur de l'association)
- L'association Centre Yvelines Médiation (Président ou directeur de l'association)

- Les personnes qualifiées :

Néant

**1-3 Organes statutaires :**

- Réunions de l'assemblée générale :

Dates	Ordre du jour
15/12/2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 2 décembre 2020</li> <li>- La nouvelle appellation unique : « point-justice » et le numéro unique de l'accès au droit (NUAD)</li> <li>- Maillage du réseau point-justice et les France Services</li> <li>- Bilan de l'activité 2020 et du 1er semestre 2021             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes reçues en 2020 sur l'ensemble des structures</li> <li>- Évolution depuis 2015 de la fréquentation des structures de l'accès au droit des Yvelines</li> <li>- Nombre de personnes reçues au cours du 1er semestre 2021</li> <li>- Modalités de contact avec les structures</li> <li>- Répartition en pourcentage des personnes reçues par intervenant</li> <li>- Répartition en pourcentage des personnes reçues par domaine juridique</li> </ul> </li> <li>- Bilan des actions menées en 2021             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un « Point-justice jeunes » auprès du réseau Yvelines information Jeunesse</li> <li>- Poursuite du dispositif envers les personnes concernées par une expulsion locative</li> <li>- Actions facilitant l'accomplissement des démarches « numériques »                 <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions menées par l'association CSF-section de Sartrouville</li> <li>- Actions menées par l'association AGS</li> </ul> </li> <li>- La continuité du dispositif du point d'accès au droit pénitentiaire</li> <li>- Les dispositifs pour l'accès à l'aide juridictionnelle                 <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le PAD pour l'accès à l'aide juridictionnelle du palais de justice de Versailles</li> <li>- Les permanences spécifiques pour l'AJ assurées dans les structures du département</li> <li>- Le dispositif CIBV-AJ</li> </ul> </li> <li>- Le PAD adossé au SAUJ du Palais de justice de Versailles</li> <li>- La journée nationale de l'accès au droit du 25 mai 2021</li> <li>- La communication du CDAD des Yvelines :                 <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le site Internet du CDAD des Yvelines</li> <li>- Le guide de l'accès au droit</li> </ul> </li> <li>- L'enquête nationale de satisfaction (du 3 mai au mercredi 30 juin 2021)</li> </ul> </li> <li>- Projets envisagés en 2022             <ul style="list-style-type: none"> <li>- La reprise du dispositif de formation des jeunes à la justice et à la citoyenneté et le projet « citoyenneté-tribunal »</li> <li>- Mise en place d'un point-justice justice au sein du tribunal de proximité de Rambouillet</li> <li>- Création d'un PAD en milieu psychiatrique</li> <li>- Préparation du renouvellement de la convention constitutive du CDAD des Yvelines signée le 27/09/2013 et publiée le 10/12/2013 (durée 10 ans à compter de la publication).</li> </ul> </li> <li>- Questions diverses</li> </ul>

- Réunions du conseil d'administration :

Dates	Ordre du jour
15/12/2021	<ul style="list-style-type: none"><li>- Approbation des procès-verbaux de la réunion du 9 mars 2021 et de la délibération par voie électronique en date du 23 juin 2021</li><li>- Adoption du budget rectificatif N°3 (B4) pour 2021</li><li>- Adoption du programme prévisionnel d'actions 2022 et du budget initial prévisionnel (B1) 2022 correspondant</li><li>- Présentation pour information, du résultat du contrôle interne budgétaire et comptable 2021 et adoption du plan de contrôle interne budgétaire et comptable 2022</li><li>- Questions diverses</li></ul>
23/06/2021	<ul style="list-style-type: none"><li>- Délibération par voie électronique concernant la modification du Budget rectificatif N°2 B3 (2021) relatif au changement d'imputation des crédits nécessaires à la rémunération des avocats. Les crédits sont dorénavant imputés dans l'enveloppe de fonctionnement et non plus dans l'enveloppe d'intervention.</li></ul>
09/03/2021	<ul style="list-style-type: none"><li>- Approbation du procès-verbal de la réunion du 2 décembre 2020</li><li>- Approbation des comptes de l'exercice 2020</li><li>- Adoption du programme d'actions 2021 et vote du budget rectificatif N°1 (B2) 2021 correspondant</li><li>- Questions diverses</li></ul>

L'assemblée générale du CDAD des Yvelines a été ouverte à divers acteurs et représentants institutionnels et/ou associatifs (mais sans voix délibérative) en raison de leur intérêt pour l'accès au droit. Il s'agit notamment de la direction du greffe du TJ de Versailles, des responsables des structures d'accès au droit, et des responsables des diverses associations œuvrant pour l'accès au droit.

Le magistrat délégué à la politique associative et à l'aide aux victimes de la cour d'appel de Versailles est présent ou représenté (sans voix délibérative) aux réunions du conseil d'administration comme à celles de l'assemblée générale.

## **2- Moyens attribués au CDAD :**

### **2-1 Moyens budgétaires et comptables :**

- Budget :

❖ **Eléments généraux :**

Concernant les ressources financières, le tableau ci-dessous fait état de l'évolution entre 2020 et 2021 :

Financeurs CDAD 78	2020	%	2021	%	Ecart
Ministère de la Justice	205 000 €	93,99	220 000 €	94,38	15 000 €
Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance	5 000 €	2,29	5 000 €	2,14	0,00 €
Département des Yvelines	8 000 €	3,67	8 000 €	3,43	0,00 €
Agence du service civique	100 €	0,05	100 €	0,04	0,00 €
Autres produits divers	6,24 €	0,003	6,24 €	0,003	0,00 €
<b>TOTAL ressources financières</b>	<b>218 106,24 €</b>	<b>100</b>	<b>233 106,24 €</b>	<b>100</b>	<b>15 000 €</b>

Le ministère de la justice est le financeur principal puisque sa subvention représente 94 % du budget en 2021. Cette subvention est supérieure de 15 000 € par rapport à 2020. Le CDAD des Yvelines a sollicité au titre de sa demande de subvention 220 000 € dont 10 600 € de crédits fléchés. Celle-ci a été accordée dans sa totalité.

La subvention du département est à hauteur de 8 000 €. Celle-ci est identique à la subvention allouée en 2020 €. Le CDAD des Yvelines avait sollicité 10 000 € au titre de sa demande de subvention 2021.

La subvention demandée au Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) à hauteur de 8 000 € n'a pas été attribuée en totalité et n'a été que de 5 000 € (soit - 3 000 €). La subvention est semblable à celle allouée en 2020. Cette subvention contribue au fonctionnement du PAD pénitentiaire et notamment au financement de l'intervention de l'écrivain public et de l'association CIDFF 78. L'aide financière attribuée a permis néanmoins le maintien de l'action. En raison de la crise sanitaire, les permanences des intervenants n'ont pu reprendre qu'à partir du mois de juin 2021.

Le CDAD a reçu également 100 € de l'agence du service civique, destinés à la formation obligatoire de l'agent de service civique.

Il est enfin comptabilisé en produits divers 6,24 € qui correspondent aux régularisations des arrondis URSSAF de l'agent comptable réalisés en faveur du CDAD 78.

L'écart total par rapport à 2020 est positif avec + 15 000 €.

Il ressort que les crédits alloués pour 2021 ont été pratiquement consommés sur l'exercice considéré avec un pourcentage dépenses/ressources de 98 %. La reprise tardive de l'activité au sein du PAD pénitentiaire explique en grande partie la non consommation de la totalité des crédits et l'absence de prélèvement sur le fonds de roulement.

Toutefois, il est à noter que par rapport à l'exécution 2020 (213 026,09 €), l'augmentation de la consommation en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) s'élève à 15 312,23 €, soit 7 %.

A l'instar de 2020, le CDAD des Yvelines n'était pas éligible en 2021 au bénéfice de subventions de la part du Conseil régional d'Ile de France.

❖ **Pilotage budgétaire :**

Le CDAD des Yvelines effectue une analyse des dossiers constitués par ses partenaires, tant au niveau de la demande de financement qu'au niveau du compte-rendu d'exécution, et faisant état :

- de la description de l'action (nature détaillée, lieu de réalisation, public ciblé, objectif poursuivi...),
- de la durée et fréquence de l'action,
- de la qualité du personnel intervenant,
- du budget nécessaire avec indication de la part des autres financeurs.

Le CDAD effectue également un suivi budgétaire annuel par partenaire et par structure d'accès au droit.

En outre, il a été mis en place un suivi de la fréquentation des personnes reçues au sein des structures de l'accès au droit du département en adéquation avec les subventions allouées par le CDAD 78 aux différents partenaires.

Ces différents outils permettent au CDAD des Yvelines de suivre d'une part, l'évolution du financement accordé à chacun de ses partenaires et d'autre part de déterminer la part de financement accordée au final au soutien de chaque structure d'accès au droit en fonction notamment de la fréquentation.

Ce suivi permet aussi au CDAD d'équilibrer ses financements entre les partenaires et entre les structures.

En complément du logiciel de comptabilité publique Inetum, il a été réalisé un suivi sous format Excel de l'exécution des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP).

Enfin, dans le cadre de l'obligation du déploiement d'un dispositif de contrôle interne budgétaire (CIB) et de contrôle interne comptable (CIC) une cartographie des risques a été établie. Celle-ci a été réalisée par le secrétaire général et l'agent comptable aboutissant à des actions pour couvrir les risques identifiés, sécuriser les chaînes budgétaires et comptables concernant notamment :

- la vigilance face aux tentatives de fraudes aux faux ordres de virements,
- le suivi des AE CP prévus au budget,
- la mise à jour régulière des organigrammes fonctionnels côtés ordonnateur et comptable,
- la mise à jour des délégations et habilitations lors de changement,
- un rapprochement bancaire mensuel s'assurant du suivi du compte bancaire.

❖ **Montant du fonds de roulement et nombre de mois d'activité correspondant au 31 décembre de l'année 2021 :**

La capacité d'autofinancement dégagée en 2021 est de 4 767,92 €.

En revanche, la variation de trésorerie ne s'élève qu'à 4 768,92 € en raison d'un décalage d'un mois du prélèvement de la cotisation du prélèvement à la source (PAS) par la DGFIP (la cotisation PAS de décembre 2020 de 16 € a été prélevée en janvier 2021, et la cotisation PAS de décembre 2021 de 17 € a été prélevée en janvier 2022).

Le niveau du fonds de roulement au 31 décembre 2020 est de 73 476,30 €.

Avec la capacité d'autofinancement dégagée en 2021 (+ 4 767,92 €) le niveau du fonds de roulement au 31 décembre 2021 est de 78 244,22 €, ce qui correspond à 4,1 mois d'activité.

Le niveau de trésorerie au 31 décembre 2021 est de 78 261,22 €.



❖ **Conformité des contributions par rapport à l'annexe financière**

**Au niveau des contributions financières :**

La participation du département est à un niveau inférieur à celui prévu dans l'annexe financière puisqu'elle est de 8 000 € au lieu de 15 000 €. Toutefois, la somme allouée en 2021 est identique à celle allouée en 2020 (cf. *Supra*).

La région Ile de France s'est totalement désengagée depuis 2017 (cf. *Supra*).

**Au niveau des contributions en nature :**

La participation de l'ordre des avocats du barreau de Versailles est notable. Elle est évaluée au total à 19 350 € pour l'année 2021 (17 250 € en 2020) se traduisant par :

- des consultations juridiques générales les lundis soir au tribunal judiciaire de Versailles (52 permanences),
- des consultations juridiques des avocats pour enfants le mercredi au tribunal judiciaire de Versailles (28 permanences),
- des consultations juridiques à l'attention des victimes une fois par semaine à l'Institut en santé génésique à Saint Germain en Laye (41 permanences),
- des consultations pendant la campagne d'hiver au sein des Restos du Cœur à Bois d'Arcy, Plaisir, Vernouillet et Rambouillet (8 permanences).

La chambre interdépartementale des notaires de Versailles a assuré une activité en matière d'accès au droit et sa contribution très importante pour 2021 est évaluée à 75 450 € (47 720 € en 2020) et se traduit comme suit :

- des consultations juridiques assurées dans sept lieux dont 6 point-justice (mairie de Juziers, MJD de Saint Quentin en Yvelines et du Val de Seine ainsi que les PAD de Mantes-la-Jolie, Poissy, Saint Germain-en-Laye et Fontenay-le-Fleury), soit 233,5 heures de permanences sur l'année,
- des réunions d'information sur le mariage à destination des futurs époux assurées dans deux villes (Poissy et Versailles) représentant 18 heures sur l'année,

Il est rappelé que les notaires contribuent quotidiennement à l'accès au droit dans chacun de leur office dans le cadre du service public notarial.

La contribution de la chambre départementale des huissiers de justice des Yvelines augmente en 2021. Elle est de 12 800 € (8 500 € en 2020). Elle consiste en des consultations juridiques assurées sur 5 point-justice : une MJD (Val de Seine) et quatre PAD (Saint Germain-en Laye, Fontenay-le-Fleury, Poissy et Sartrouville) soit 128 personnes reçues sur 46 permanences tenues.

La contribution en nature de l'UDAF 78 est de 23 664 € (24 809 € en 2020). Elle est tout d'abord constituée par la mise à disposition d'un service d'aide aux tuteurs et curateurs familiaux qui apporte information, soutien, écoute, aide et accompagnement dans les démarches des personnes en charge de la protection juridique d'un proche. Ce service assure des permanences téléphoniques (2 demi-journées par semaine) et reçoit également les personnes sur rendez-vous. Toutes ces informations sont en ligne sur le site [www.udaf78.com](http://www.udaf78.com).

En 2021, l'UDAF 78 a continué sa contribution en nature par la tenue mensuelle d'une demi-journée de permanence d'un conseiller UDAF au sein du PAD adossé au SAUJ (service d'accueil unique du justiciable) du palais de justice de Versailles et du tribunal de proximité de Saint Germain-en-laye. Au total, 27 permanences ont été assurées, représentant 84 heures sur les deux sites.

Quant à l'Union des maires des Yvelines, elle contribue par la mise à disposition de locaux, de mobiliers et de matériels bureautiques pour les points d'accès au droit et les relais d'accès au droit. Elle met également à disposition de ces structures du personnel nécessaire à l'accueil.

*Observation :*

La Préfecture des Yvelines participe à l'accès au droit à travers les actions qu'elle finance dans le cadre de sa politique de la ville.

❖ **Contribution du ministère de la justice :**

	Montant demandé en 2021 par le CDAD	Montant délégué par la cour d'appel	Date de versement
Subvention initiale	220 000 €	220 000 €	26/05/2021
Subvention compl n° 1			
Subvention compl n° 2			
Subvention compl n° 3			
<b>TOTAL :</b>			
<b>Pourcentage de la subvention du ministère de la justice par rapport aux autres contributions financières du CDAD :</b>			94 ,38%

❖ **Focus sur les consultations des professionnels du droit :**

	Avocats	%	Notaires	%	Huissiers	%
Montant des consultations payées par le CDAD	40 990,00 €	67,93%	0 €	0 %	0 €	0 %
Montant des consultations réalisées au titre d'un apport	19 350,00 €	32,07 %	75 450,00 €	100%	12 800,00 €	100%
<b>TOTAL</b>	60 340,00 €	100%	75 450,00 €	100%	12 800,00 €	100%

• **Comptabilité :**

Le régime comptable du CDAD des Yvelines est celui de la comptabilité publique. La comptabilité est assurée depuis le 17 août 2016 par une inspectrice des finances publiques à la Direction Départementale des Finances Publiques des Yvelines.

Les échanges entre le CDAD des Yvelines et l'agent comptable s'effectuent via le logiciel de comptabilité Inetum Software France et par messagerie électronique. Environ une fois par mois, le secrétaire général et l'agent comptable se rencontrent afin d'examiner différentes questions.

Les comptes financiers annuels sont tenus par l'agent comptable. Après présentation et validation par le conseil d'administration du CDAD des Yvelines, ils sont adressés par ses soins à la Cour des comptes accompagnés du rapport de gestion de l'ordonnateur.

Conformément à l'instruction comptable M9, un plan de contrôle interne budgétaire et comptable a été mis en place. Ce dernier est présenté pour validation au conseil d'administration du CDAD des Yvelines.

Une cartographie des risques a été établie par le secrétaire général et l'agent comptable qui a abouti à proposer des actions visant à couvrir les risques identifiés, sécuriser les chaînes budgétaires et comptables (cf. *Supra*).

Les prestations relatives au logiciel de comptabilité Inetum Software France ont été de 2 115,68 €. Elles correspondent à l'infogérance et au suivi du progiciel.

## 2-2 Moyens en personnel du CDAD :

- Personnel mis à disposition :

### 2021 - Personnel mis à disposition

Organisme d'origine (ex : ministère de la justice)	Nom	Prénom	Corps d'origine (ex : DSGJ, assistant de justice..)	Date de prise de fonction	Le cas échéant, date de fin de fonction	Quotité de travail (ex : 80 %)	Fonctions exercées
Ministère de la justice	SINIGAGLIA	André	DSGJ	le 1er mars 2019		100 %	Secrétaire général

- Personnel recruté par le CDAD : Néant

- Volontaire en service civique :

### 2021 - Volontaire en service civique

Nom	Prénom	Date de prise de fonction	Date de fin de fonction	Missions confiées
RAYMOND	Emma	1 <sup>er</sup> novembre 2020	30 juin 2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion du dispositif mis en place pour la sensibilisation et la formation des jeunes sur la justice,</li> <li>• Élaboration de supports pédagogiques,</li> <li>• Interventions à la Préfecture des Yvelines dans le cadre des stages des élèves de troisième scolarisés dans des établissements en réseau d'éducation prioritaire,</li> <li>• Aide à la préparation de l'assemblée générale et des diverses réunions du CDAD,</li> <li>• Contribution avec le secrétaire général aux actions relatives aux événements du CDAD (ex : prise de photos, rédaction d'articles de communication..., à destination du site Internet du CDAD),</li> <li>• Participation d'une manière générale à l'exécution et au suivi des dispositifs en matière d'accès au droit selon les indications et sous le contrôle du secrétaire général.</li> </ul>
THINQUE	Cyril	1 <sup>er</sup> novembre 2021	30 juin 2022	

- Expérimentation SNU (service nationale universel): Néant

### 3- Actions menées par le CDAD :

A l'instar de l'année 2020, l'année 2021 a été marquée par la crise sanitaire. Néanmoins, **le bilan des structures montre une reprise de l'activité** (cf. *infra*).

Le CDAD des Yvelines développe depuis de nombreuses années une politique qui a pour objectif de répondre aux besoins des personnes en matière d'informations, d'orientations juridiques et d'aide pour les démarches dans des domaines les plus sollicités tels que le droit de la famille, le droit du travail, le droit relatif au logement...

Ces dispositifs s'adressent prioritairement aux personnes en situation de fragilité sociale et/ou économique et plus précisément au public présent dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Plusieurs point-justice sont implantés dans les QPV, c'est notamment le cas des Maisons de justice et du droit (MJD) de Saint Quentin en Yvelines et du Val de Seine située aux Mureaux mais également de certains points d'accès au droit (PAD) et relais d'accès au droit (RAD).

Pour assurer ces dispositifs, le CDAD des Yvelines a apporté en 2021, un soutien financier important aux différents partenaires qui assurent les permanences d'informations juridiques au sein des point-justice du département.

Outre la consultation et l'information juridique, le CDAD a poursuivi sa politique axée vers l'accompagnement individualisé des personnes dans leurs démarches juridiques. Les actions déjà engagées ont donc été renforcées.

De plus, le CDAD des Yvelines a souhaité mettre en place en 2021 un dispositif à destination des jeunes. Ainsi, **un « point-justice » jeunes a été ouvert en novembre 2021**. Ce nouveau dispositif propose des permanences d'informations juridiques gratuites assurées par un juriste de l'association Centre d'information sur les droits des femmes et des familles des Yvelines (CIDFF 78) en alternance dans 2 Bureaux Information Jeunesse (BIJ) des Yvelines (cf. *infra*).

Il a été poursuivi l'action pour **l'accompagnement des personnes concernées par une mesure d'expulsion locative au stade de l'audience du tribunal de proximité de Saint Germain en Laye**, avec la mise en place de permanences assurées par une association spécialisée, l'ADIL 78. (cf. *infra*)

Le CDAD a renouvelé en 2021 son soutien aux **actions engagées pour faciliter l'accomplissement des démarches « numériques »**, auprès des associations CSF-section de Sartrouville et AGS. L'association CSF-section de Sartrouville accompagne les personnes qui ont à effectuer des démarches en ligne en urgence. Tandis que l'association AGS œuvre sur le long terme afin de rendre la personne plus autonome et à même de pouvoir effectuer seule à terme ses démarches (cf. *infra*).

Le dispositif du **PAD pénitentiaire** s'est poursuivi. Compte tenu du contexte sanitaire, les permanences des intervenants ont repris en juin. Ce point-justice s'inscrit dans le cadre de la politique de lutte contre la délinquance et la récidive. Il doit permettre d'apporter aux personnes détenues les informations et moyens nécessaires pour répondre aux difficultés administratives, sociales et juridiques rencontrées. Le développement des échanges dématérialisés avec les organismes ou administrations impose ce service puisque les personnes détenues ne peuvent y accéder seules (cf. *infra*).

La politique **sur l'accès à l'aide juridictionnelle (AJ)** initiée en 2016 s'est maintenue en 2021 avec l'intégration des permanences spécifiques sur l'AJ au point d'accès au droit (PAD) adossé au

Service d'accueil unique du justiciable (SAUJ) du palais de justice de Versailles et la poursuite du dispositif de consultations préalables appelé dispositif « CIBV-AJ » (cf. *infra*).

Les permanences mises en place au sein du **PAD adossé au Service d'Accueil Unique du Justiciable (SAUJ)** pour l'information juridique et l'accompagnement des personnes en **difficulté sociale**, notamment en matière de surendettement, se sont poursuivies (cf. *infra*).

En raison du contexte sanitaire, le CDAD des Yvelines a été contraint de suspendre le dispositif pour la formation des jeunes à la citoyenneté et à la découverte de la justice ainsi que le projet « citoyenneté-tribunal » réalisé avec le Conseil local de sécurité et prévention de la délinquance (CLSPD). Toutefois, **des interventions ont pu être réalisées dans le cadre des stages des élèves de troisième scolarisés dans des établissements en réseau d'éducation prioritaire** organisées par la Préfecture des Yvelines (cf. *infra*).

Contrairement à 2020, **la journée nationale de l'accès au droit du 25 mai 2021** a pu se dérouler. Durant cette journée, des informations et des consultations juridiques gratuites sur rendez-vous ont été assurées par les avocats de l'ordre du barreau de Versailles, les huissiers de justice de la chambre départementale des Yvelines et les notaires de la chambre interdépartementale de Versailles (cf. *infra*).

S'agissant du **site Internet** du CDAD des Yvelines, plusieurs mises à jour ont été réalisées en 2021. Le guide de l'accès au droit disponible sur le site a été actualisé. En outre, plusieurs articles ont été publiés dans la rubrique actualité (cf. *infra*).

### **3-1 Maillage territorial mis en place**

**Les point-justice du département sont les suivants :**

**-2 Maisons de Justice et du Droit (MJD) :** Val de Seine (les Mureaux) et Saint-Quentin-en-Yvelines  
**-9 Points d'Accès au Droit (PAD) généralistes :** Achères, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Fontenay-le-Fleury, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Poissy, Sartrouville et Saint-Germain-en-Laye ;

**-2 Points d'Accès au Droit (PAD) spécialisés :** le PAD adossé au SAUJ du Palais de justice de Versailles et le PAD pénitentiaire ;

**-1 Relais d'Accès au Droit (RAD) spécialisé « jeunes » :** auprès du réseau Yvelines Information Jeunesse proposant des permanences en alternance dans 2 Bureaux Information Jeunesse (BIJ) des Yvelines à Vélizy-Villacoublay et Chanteloup-les-Vignes ;

**-4 Relais d'Accès au Droit (RAD) généralistes :** Versailles, Maurepas, Plaisir et Limay

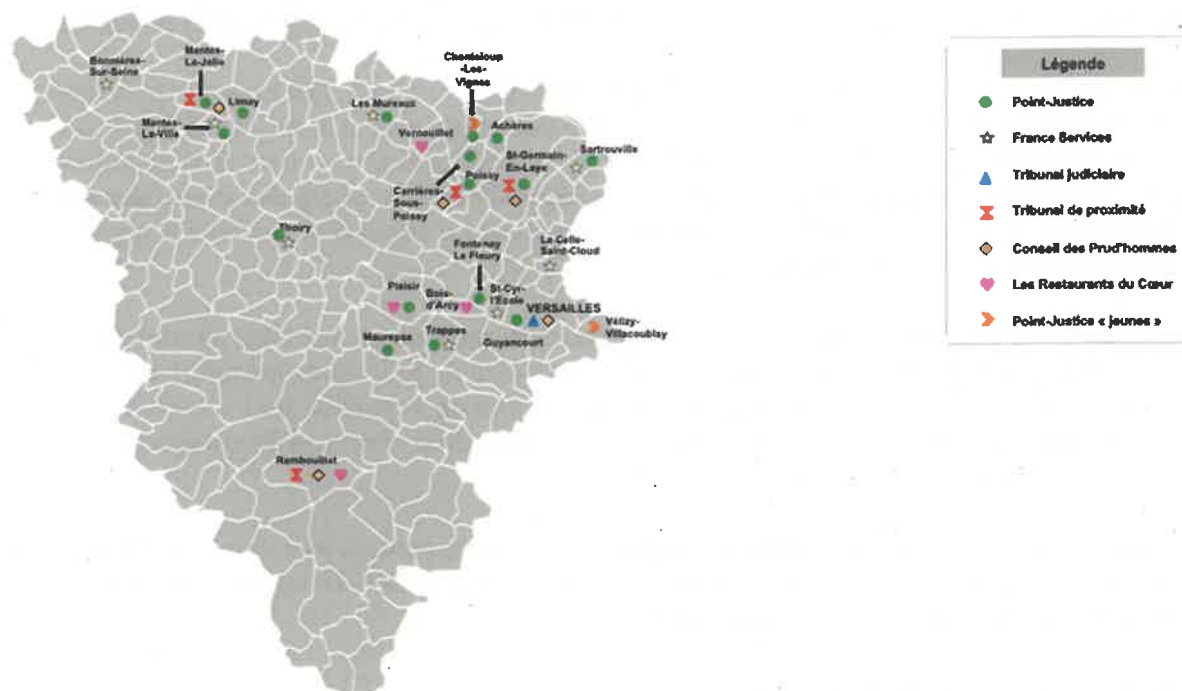
Il est à noter que des permanences sont assurées par les avocats du barreau de Versailles pendant les campagnes d'hiver au sein des Restos du Cœur de Vernouillet, Plaisir, Bois d'Arcy et Rambouillet (cf. *Supra*).

En 2021, dans le département des Yvelines, il existe **8 France Services (FS) labellisées** : la FS de Trappes (labellisée en janvier 2020), la FS des Mureaux (labellisée en janvier 2020), la FS de Thoiry (labellisée en janvier 2020), la FS de Sartrouville (labellisée en janvier 2021), la FS de Saint-Cyr-L'Ecole (labellisée en avril 2021), La FS de Bonnières-Sur-Seine, (labellisée en juillet 2021), la FS de La Celle-Saint-Cloud (labellisée en juillet 2021), et la FS de Mantes-La-Ville (labellisée en octobre 2021). Il est précisé que la FS de Houdan a retiré son label.

Il existe 2 point-justice implantés en France Services. Il s'agit du PAD de Sartrouville où des permanences sont assurées par plusieurs intervenants ainsi que le point-justice de Thoiry où intervient un conciliateur de justice.

**Le tableau de recensement des point-justice est joint au présent rapport d'activité 2021.**

La carte ci-dessous permet d'avoir une vision globale de l'implantation des lieux d'accès au droit dans le département. Ces dernières sont essentiellement installées en zones urbaines où la densité de la population est la plus importante. La couverture territoriale peut être encore développée en zone rurale et dans le sud du département.



❖ Articulation avec les MJD

Le département des Yvelines compte deux maisons de justice et du droit (MJD) :

- **La MJD de Saint-Quentin-en-Yvelines**, qui est située en principe sur deux sites (Trappes et Guyancourt), est un service de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. Une greffière est affectée à cette MJD. Cette structure dispose également de personnels de la fonction publique territoriale et de personnels contractuels, soit au total, avec la greffière, 8 personnes.

Il est à noter que l'antenne de Guyancourt a été fermée en 2020 en raison du confinement, puis des travaux de rénovation ont eu lieu par la suite. En parallèle, en raison de la crise sanitaire, la MJD a dû faire face à une baisse des moyens humains mis à disposition. Face à ces contraintes, l'équipe a été regroupée sur le site de Trappes. Le recours au télétravail a également été renforcé (traitement des demandes par courriel et rendez-vous téléphoniques). Dans l'ensemble, le nombre de permanences n'est néanmoins pas modifié, les permanences qui se tenaient à Guyancourt sont faites soit par téléphone soit en présentiel sur le site de Trappes. La mutualisation des deux antennes est envisagée depuis plusieurs années. La fusion des sites a eu lieu *ipso facto*. La valorisation du site de Guyancourt est en cours de réflexion. Il est envisagé que ces locaux accueillent les permanences de l'association CIDFF 78 ainsi que d'autres permanences d'intervenants de la MJD (conciliateur de justice, délégué du défenseur des droits...).

- **La MJD du Val de Seine**, située sur un seul site, les Mureaux (avec également des permanences délocalisées au sein des mairies) est, quant à elle, un syndicat intercommunal. Aucun greffier n'est affecté sur le poste localisé, une contractuelle assure les fonctions de directrice. La MJD fonctionne uniquement avec du personnel contractuel (5 personnes au total).

Afin de tenir compte de l'évolution des deux MJD tant au niveau de leur activité que de leur implantation géographique, leurs conventions constitutives (datant de 1997 et 1998) ont fait l'objet d'un renouvellement en juin 2020.

Sur le volet de l'accès au droit, les deux MJD travaillent en bonne collaboration avec le CDAD des Yvelines. Elles participent aux réunions de coordination de l'accès au droit animées par le CDAD. Ces réunions permettent aux responsables d'échanger sur leurs actions, de mutualiser leurs moyens, de préciser leurs domaines d'intervention, de communiquer sur leurs dispositifs et au CDAD de transmettre et de communiquer plus efficacement sur sa politique.

Le CDAD des Yvelines apporte un soutien financier relativement important aux intervenants (associations et avocats) de ces structures. En outre, à la demande des MJD et sous l'impulsion du président du tribunal judiciaire, président du CDAD des Yvelines, des permanences de consultation notariale ont été mises en place au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2021.

Sur les équipements des MJD, un renouvellement du matériel informatique a été opéré pour la MJD du Val de Seine. Plus précisément, il s'agit d'un poste fixe avec un écran, clavier et souris. Ce matériel a été pris en charge par le Service Administratif Régional (SAR) de la cour d'appel de Versailles. La signalétique relative à la nouvelle appellation « point-justice » a été prise en charge par le programme 101 (Accès au droit et à la justice) du ministère. Pour la MJD de Saint-Quentin-en-Yvelines, la prise en charge de cette signalétique sera effective en 2022.

Les deux MJD ont aussi une activité comme structures judiciaires de proximité (avec la présence des délégués du procureur de la République, des conseillers d'insertion et de probation, des éducateurs de la PJJ...) et mènent des actions qui s'inscrivent dans la lutte contre la récidive et la prévention de la délinquance. Dans ces derniers domaines, les deux MJD du département travaillent en lien direct avec les services du procureur de la République près le tribunal judiciaire de Versailles. Pour la MJD de Saint-Quentin-en-Yvelines, ce lien est assuré par la greffière et pour la MJD du Val de Seine, par sa directrice.

Concernant le suivi de l'activité, le CDAD des Yvelines a élaboré une maquette statistique permettant aux MJD de recueillir mensuellement leurs données. Cela permet notamment aux structures d'avoir une connaissance rapide de l'évolution de leur activité et de pouvoir ainsi répondre plus facilement et plus rapidement aux demandes du tribunal judiciaire comme à celles du ministère de la Justice.

Le CDAD est convié chaque année au comité de pilotage de ces structures.

### **3-2 Actions du CDAD :**

#### **- Actions thématiques :**

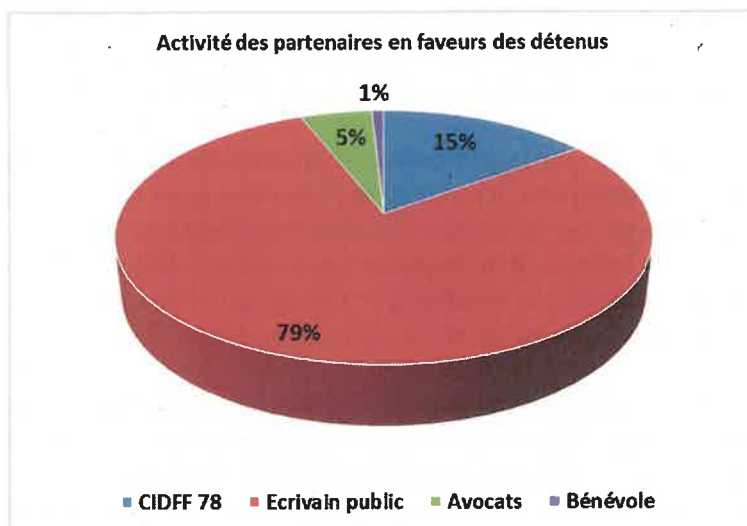
##### **❖ En faveur des détenus :**

Les permanences de consultations et d'informations juridiques en faveur des détenus se sont poursuivies au sein des établissements pénitentiaires du département (cf. *supra*). Ces permanences sont assurées par des intervenants extérieurs à la prison (avocats du barreau de Versailles, juristes de l'association CIDFF 78, un écrivain public ainsi qu'un bénévole).

En 2020, 283 personnes ont été reçues au sein des établissements pénitentiaires. Au cours de l'année 2021, on comptabilise 232 personnes reçues, soit une diminution de 51 personnes (18 %).

Cette baisse s'explique par le contexte sanitaire. En effet, les permanences des intervenants n'ont pu reprendre qu'au mois de juin. Toutefois, il s'agit d'un bilan relativement positif compte tenu de la fréquentation accrue sur les 7 derniers mois de l'année.

183 rendez-vous ont été honorés par l'écrivain public. L'association CIDFF 78 a reçu 35 personnes à l'occasion de ses permanences à la maison d'arrêt pour femmes de Versailles. Les avocats ont quant à eux reçu 12 personnes à l'occasion de permanences effectuées sur la demande des établissements pénitentiaires de Bois d'Arcy et de Poissy. Enfin, le bénévole (ancien juriste de la CIMADE) a rencontré 2 détenus mineurs lors d'entretiens effectués à l'Établissement pour mineurs de Porcheville. Ce dernier a pu reprendre ses permanences au cours du mois d'octobre.



❖ En faveur des personnes étrangères :

Plusieurs intervenants assurent des permanences dans les structures du département en faveur des personnes étrangères. Il s'agit notamment de l'association Groupement Solidarité des Travailleurs Migrants (GSTM) et des agents de certaines structures. Cette année l'association de Solidarité avec Tous les Immigrés (ASTI) n'a présenté aucune demande de subvention. Elle a confirmé au CDAD, qu'elle ne disposait plus de juriste pour assurer les permanences au PAD de Sartrouville. La continuité de cette permanence a pu être assurée par l'association GSTM. Au cours de l'année 2021, 3 111 personnes ont été reçues par les point-justice sur une question relative au droit des étrangers.

Au niveau carcéral, des permanences en droit des étrangers ont pu reprendre au mois d'octobre au sein de l'établissement pénitentiaire pour mineurs de Porcheville. Celles-ci sont assurées par un bénévole, ancien juriste de l'association CIMADE (cf. *supra*), qui rencontre des jeunes étrangers en présence d'éducateurs spécialisés de la Protection Judiciaire et de la Jeunesse (PJJ). L'objectif de ces permanences est la prise d'informations afin d'établir un diagnostic concernant la situation administrative de ces mineurs (en fonction de leur date d'arrivée en France, de leur situation pénale), afin de préparer leur accès à la majorité, qui entraînera une modification de leur statut sur le territoire français. Il est également question de la conduite à tenir en vue d'une possible régularisation.

Ces entretiens permettent aux jeunes de prendre connaissance des contraintes liées à une présence en France et des conditions nécessaires pour y demeurer. La difficulté principale est liée à l'absence d'une bonne connaissance du français et, dans certains cas, d'une absence quasi-totale de connaissance de la langue française.



Enfin, des permanences (à la demande) en droit des étrangers assurées par des avocats spécialisés du barreau de Versailles à la maison centrale de Poissy ont été budgétées cette année. Toutefois, ce dispositif n'a pas été utilisé. Rappelons que ces permanences sont utilisées pour répondre à des situations très complexes en matière de droit des étrangers. Ce dispositif sera reconduit en 2022.

❖ **En faveur des jeunes :**

En novembre 2021, il a été mis en place un « Point-justice jeunes » auprès du réseau Yvelines Information Jeunesse. Une convention partenariale a été signée entre Yvelines Information Jeunesse, le CIDFF 78 et le CDAD des Yvelines.

Ce dispositif a pour objectif d'assurer un accès au droit plus accessible à un public de 13 à 29 ans dans la réponse à leurs demandes juridiques. Ce public qui fréquente peu les lieux d'accès au droit, peut rencontrer des difficultés pour être renseigné dans différents domaines.

Le point-justice « jeunes » propose des permanences d'informations juridiques gratuites assurées par un juriste de l'association CIDFF 78 le premier mercredi de chaque mois de 13h30 à 17h00, en alternance dans 2 Bureaux Information Jeunesse (BIJ) des Yvelines : Vélizy-Villacoublay et Chanteloup-les-Vignes. Les villes et le nombre de permanence pourront faire l'objet d'évolution suivant les besoins identifiés sur le territoire.

Les permanences proposent donc un service gratuit et confidentiel d'informations dans des domaines du droit variés tels que le droit de la famille, le droit du travail, le droit du logement, le droit de la consommation, le droit pénal, l'aide aux victimes ainsi qu'une aide pour l'accomplissement des démarches nécessaires à l'exercice d'un droit. Les permanences offrent également une orientation destinée à fournir les principaux éléments juridiques nécessaires à la compréhension d'une situation ou à indiquer les démarches possibles et une orientation vers d'autres partenaires spécialisés en fonction des demandes.

Sur le bilan de l'activité de la première permanence de Vélizy-Villacoublay, on comptabilise 1 jeune reçu âgé de 20 ans concernant le droit du travail. S'agissant, de la deuxième permanence de Chanteloup-les-Vignes, 4 jeunes ont été reçus. 3 jeunes femmes, une de 24 ans et deux de 28 ans se sont renseignées pour des difficultés concernant des amendes. Le jeune homme âgé de 20 ans a consulté la juriste du CIDFF pour une difficulté concernant son assurance santé. Tous venaient des quartiers prioritaires. Le lendemain de la permanence, plusieurs jeunes se sont présentés pour rencontrer le juriste. Ils ont été orientés vers le point-justice de Chanteloup les Vignes ou invités à revenir en février sur la prochaine permanence. Le dispositif sera reconduit en 2022.

Par ailleurs, en raison du contexte sanitaire, le CDAD des Yvelines a été contraint de suspendre le dispositif d'assistance aux audiences pénales. Il en a été de même pour le projet « citoyenneté-tribunal » réalisé avec la ville de Versailles et le Conseil local de sécurité et prévention de la délinquance (CLSPD). Il s'agit d'une action de sensibilisation à destination des écoliers du primaire (CM2). Il est prévu la reprise de ces dispositifs en 2022.

Toutefois, en 2021, dans le cadre des stages des élèves de troisième scolarisés dans des établissements en réseau d'éducation prioritaire mis en place par la Préfecture des Yvelines, 5 interventions ont pu être organisées. Celles-ci ont été réalisées par la greffière de la MJD de Saint Quentin-en-Yvelines et le volontaire de service civique du CDAD des Yvelines. Plus précisément ces interventions se sont déroulées à la préfecture des Yvelines. D'une durée d'une heure et demie, elles portaient sur une présentation du monde de la justice et des différents métiers.

Au total 39 collégiens étaient présents, encadrés par un responsable de l'association. A l'issue de leur semaine de stage, les collégiens ont procédé à une restitution en présence des différents intervenants. Les élèves ont pu à l'occasion de leur stage découvrir le fonctionnement de plusieurs administrations et les différents métiers qui les composent.

❖ **En faveur des personnes en situation précaire :**

Le dispositif mis en place avec l'association CRESUS Ile-de-France afin d'apporter une information juridique spécialisée aux personnes endettées ou surendettées s'est poursuivi en 2021. L'association CRESUS Ile-de-France accompagne notamment les personnes engagées dans une procédure portée devant le tribunal judiciaire de Versailles.

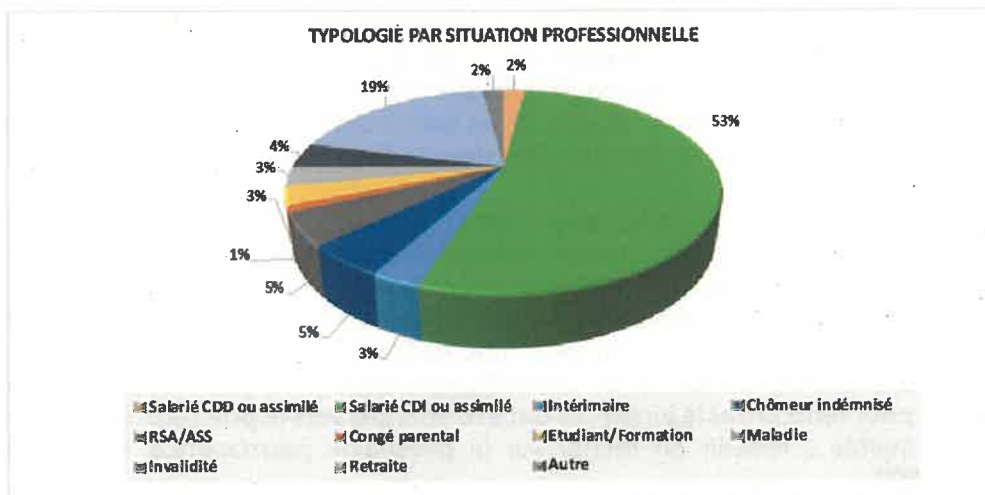
Le juriste de l'association intervient une fois par semaine pendant 3 heures au PAD adossé au SAUJ du palais de justice de Versailles. Durant ces permanences, elle accompagne des personnes confrontées à de graves difficultés financières, ou se trouvant en situation de surendettement, celles-ci sont dans la majorité des cas dans l'impossibilité de payer leurs charges ou de rembourser leurs crédits.

Les personnes bénéficient de permanences gratuites, anonymes et confidentielles.

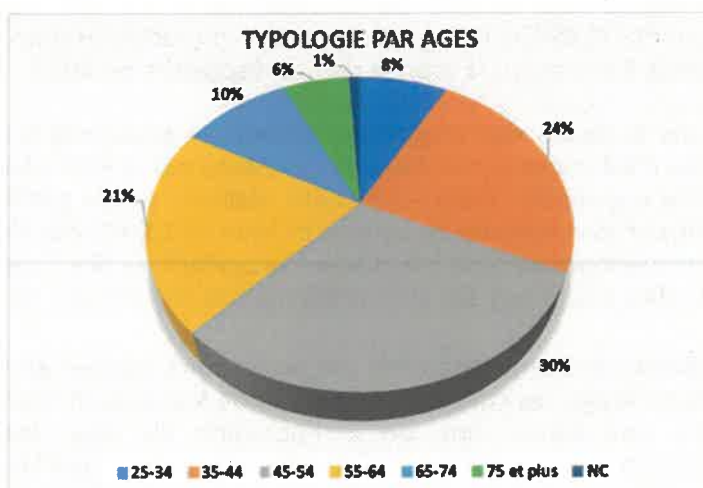
À l'issue de l'année 2021, le bilan de cette action est positif. 89% des rendez-vous pris ont été honorés, soit un total de 122 rendez-vous. Parmi ces rencontres, 120 étaient des rendez-vous en présentiel. En raison de la situation sanitaire, 2 accompagnements par téléphone ont pu être proposés.

Il est constaté que les personnes bénéficiant de ce dispositif appartiennent majoritairement, à deux catégories de situation professionnelle, 53% d'entre elles sont des salariés sous contrat à durée indéterminée ou assimilé et dans 19% des cas, ce sont des retraités.

Dans la majeure partie des cas, les motifs de contestation sont liés à une diminution des ressources du débiteur.



Ces rendez-vous ont, pour la plus grande partie concerné la tranche d'âge des 45-54 ans (30%), suivi des 35-44 ans (24%) et des 55-64 ans (21%).

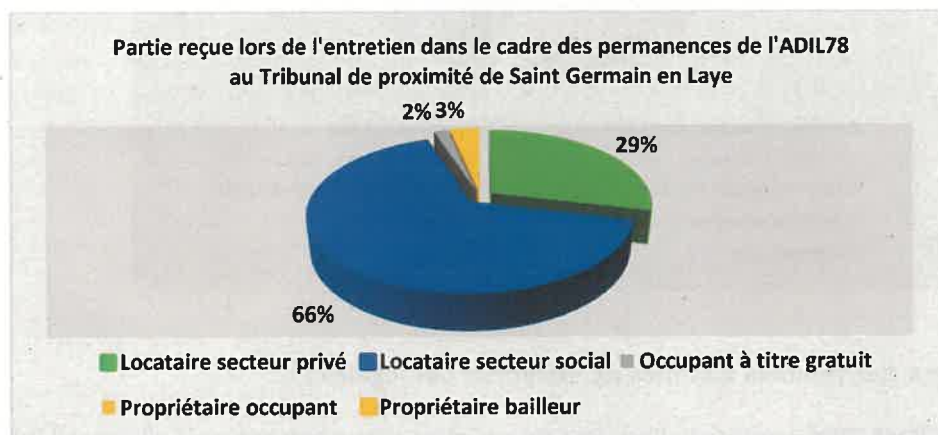


Le public majoritaire est féminin avec 62%, contre 38% pour les hommes.

Par ailleurs, cette association assure des permanences dans certaines structures de l'accès au droit du département.

Autre dispositif en faveur des personnes en situation précaire: l'action pour l'accompagnement des personnes concernées par une mesure d'expulsion locative au stade de l'audience du tribunal de proximité de Saint Germain en Laye.

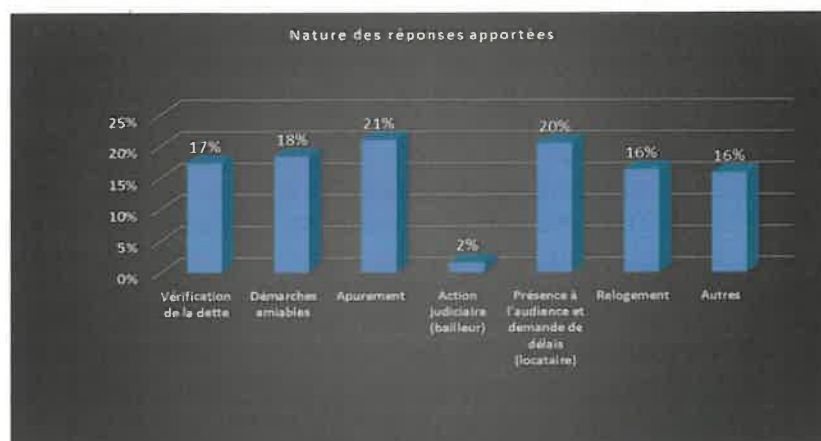
Cette action mise en place en 2020 a été reconduite en 2021. Elle se matérialise par la présence d'un conseiller-juriste de l'ADIL 78 lors de permanences en juridiction afin de rencontrer physiquement les personnes sans avocats présents à l'audience.



Au cours de l'année 2021, cette action a été réalisée à raison d'une permanence par mois en moyenne. 59 personnes ont été reçues et conseillées avant leur passage à l'audience.

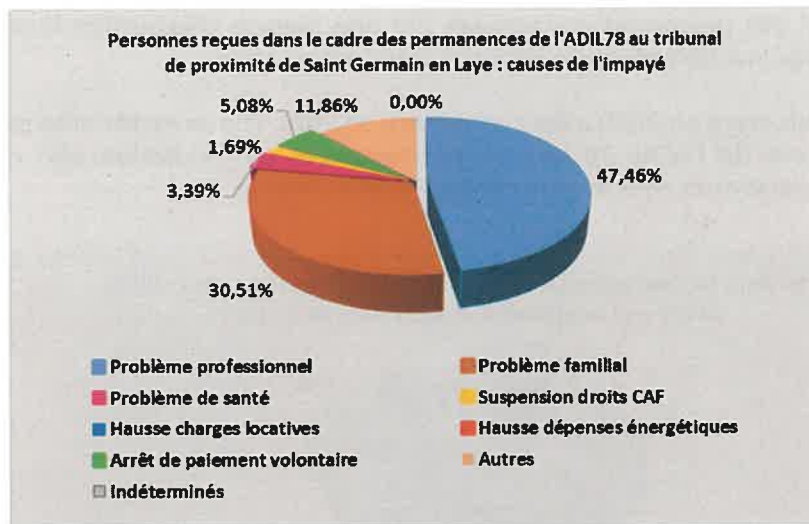
Il est relevé que pour la majorité des ménages (58 %) une reprise du paiement des loyers est possible ou effective. Pour 52% des ménages, un plan d'apurement est existant et 54% des situations ne relèvent pas d'une situation de surendettement.

Les juristes de l'ADIL 78 ont pu apporter plusieurs réponses lors de ces permanences. Un plan d'apurement a pu être proposé dans 21% des cas. Les juristes ont pu demander des délais de paiement lorsqu'ils étaient présents à l'audience (20%). 18% des conseils délivrés concernaient des démarches amiables.



La majorité des parties reçues sont des locataires: 66% d'entre elles sont des locataires du secteur social et 29% du secteur privé.

Les causes d'impayés sont principalement dûes à des problèmes professionnels (47%) ou liés à des problèmes familiaux (30%). 11% relèvent d'autres causes. 5% des personnes reçues indiquent que les impayés sont dus à un arrêt de paiement volontaire et 3% à des raisons de santé.



❖ **En faveur des femmes victimes de violences conjugales :**

L'association CIDFF 78 a continué d'assurer de nombreuses permanences d'accueil individuel en donnant des informations juridiques précises sur des domaines variés (droit de la famille, droit du travail, droit de la consommation...) dans différentes structures d'accès au droit du département des Yvelines.

Dans le cadre de ces permanences, cette association peut recevoir des femmes victimes de violences conjugales. En 2021, ce sont 545 femmes qui ont été reçues.

En outre, l'association DIRE a reçu 217 femmes victimes de violences conjugales au sein de la MJD de Saint Quentin en Yvelines.

❖ **En faveur des familles :**

Les permanences assurées par les associations CYM et APME ont été maintenues en 2021. Ce dispositif permet de réaliser des actions d'informations gratuites sur la médiation familiale. Celles-ci ont pour objectif de prévenir les conséquences de la cristallisation et de la judiciarisation des conflits au sein de la famille. Elles visent aussi à la prévention des violences et ruptures de liens intrafamiliaux.

Les associations sont étroitement liées au comité de soutien de la parentalité. L'information donnée sur la plateforme d'information familiale (PIMF) vise à faire mieux connaître la médiation familiale et le tribunal judiciaire. Cette plateforme destinée à tout public accueille les personnes quatre jours par semaine (sans rendez-vous le matin et sur convocation JAF l'après-midi). 1 225 personnes ont été reçues par la PIMF.

Par ailleurs, l'association CIDFF 78 assure une permanence pour l'information juridique des personnes en matière de contentieux familial et leur accompagnement dans les démarches concernant les procédures sans avocat obligatoire et les procédures en urgence.

Les objectifs de cette permanence sont d'améliorer la prise en charge des personnes, de faciliter le traitement de leurs demandes et de parfaire la qualité des requêtes déposées au greffe. Ces permanences ont lieu à raison d'une demi-journée par semaine. 124 personnes ont été reçues par la juriste du CIDFF 78.

Ces deux dispositifs ont été mis en place au PAD adossé au SAUJ du palais de justice de Versailles.

Ces trois associations assurent des permanences dans certains point-justice du département.

Enfin, l'association UDAF 78, dans le cadre de sa contribution en nature (cf. *Supra*), met à disposition un service d'aide aux tuteurs et curateurs familiaux qui apporte information, soutien, écoute, aide et accompagnement dans les démarches des personnes en charge de la protection juridique d'un proche. Ce service assure des permanences téléphoniques (2 demi-journées par semaine) et reçoit également les personnes sur rendez-vous. L'association a continué sa contribution en nature par la tenue mensuelle d'une demi-journée de permanence d'un conseiller UDAF au sein du PAD adossé au SAUJ du palais de justice de Versailles et du tribunal de proximité de Saint Germain-en-laye.

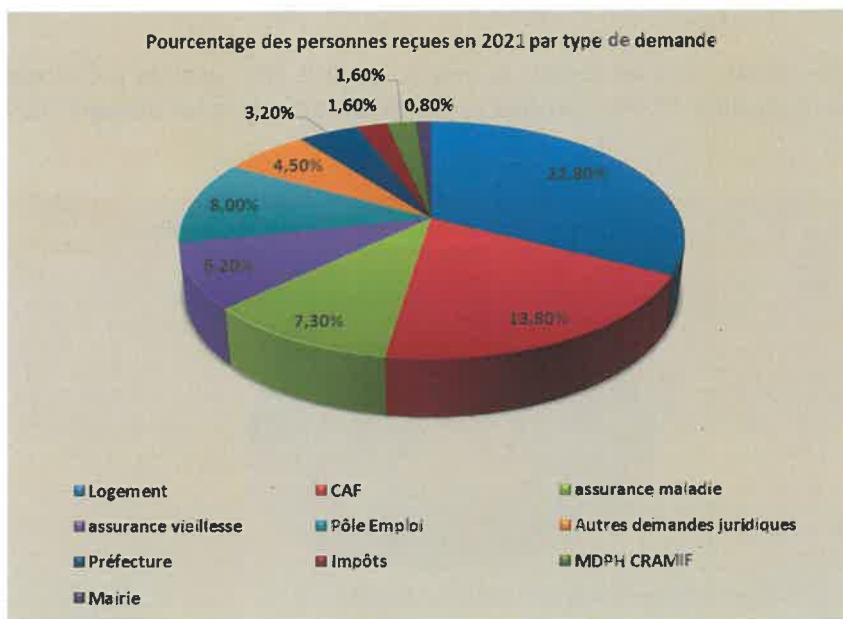
❖ **Autre :**

**L'accompagnement dans l'accomplissement des démarches numériques :**

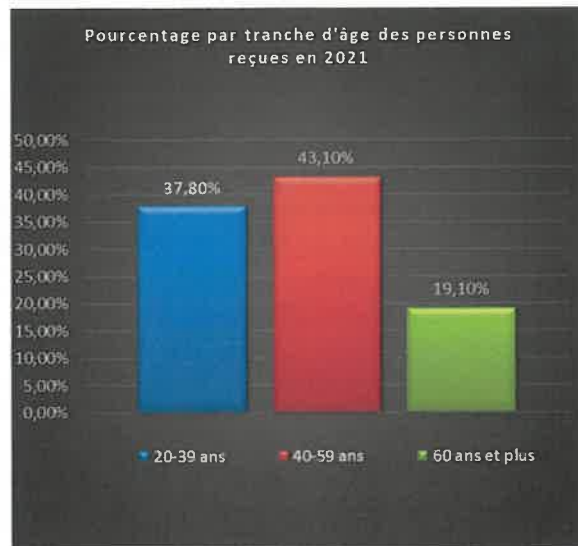
En 2021, le CDAD des Yvelines a renouvelé son soutien aux actions engagées pour faciliter l'accomplissement des démarches « numériques », auprès des associations CSF-section de Sartrouville et AGS.

La première association accompagne les personnes qui ont à effectuer des démarches en ligne en urgence. Au cours de l'année 2021, 2 207 personnes ont été reçues. En 2020, 1 368 personnes avaient été reçues. Malgré le contexte sanitaire, il est constaté une importante progression de la fréquentation avec un écart de 839 personnes entre 2020 et 2021.

S'agissant de la répartition des demandes selon certains domaines, il est constaté que le logement, la caisse d'allocation familiale, et pôle emploi constituent les domaines les plus sollicités. En 2020, ces domaines étaient également les plus sollicités.



En outre, il est relevé que près de 43 % des bénéficiaires se situent dans la tranche d'âge des 40-59 ans. Les 20- 39 ans représentent environ 38% des bénéficiaires, les 19 % restant ont plus de 60 ans. Concernant la répartition hommes-femmes bénéficiant de ce dispositif, elle est légèrement supérieure pour les femmes avec 49%. 4% d'entre eux se présentent en couple.

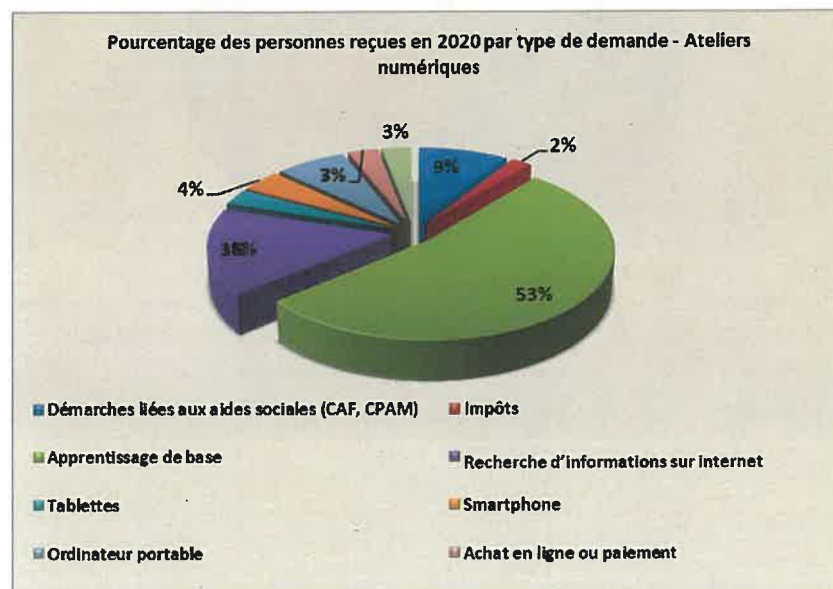


La deuxième association (AGS) œuvre sur le long terme afin de rendre la personne plus autonome et à même de pouvoir effectuer seule à terme ses démarches. A cette fin, des ordinateurs sont mis à disposition avec un accès à Internet et l'association assure la formation et le suivi des personnes dans le cadre « d'ateliers numériques ». Les ateliers se déroulent du lundi au vendredi avec des sessions de 2 heures.

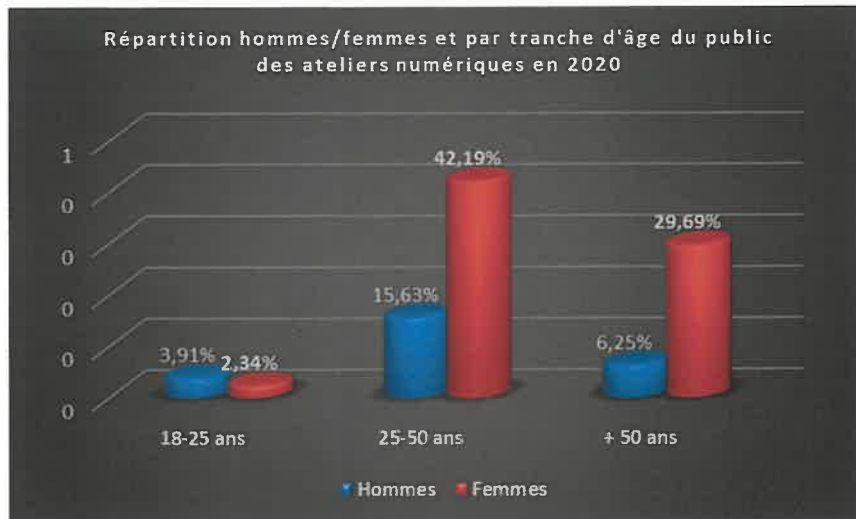
Les usagers répondent à un questionnaire afin d'évaluer leur niveau et sont programmés dans les sessions correspondantes.

En 2021, 128 personnes ont été accompagnées au sein de ces ateliers. Pour l'année 2020, 51 personnes avaient été reçues soit un écart de 77 personnes.

La répartition des démarches en atelier concerne pour la plus grande part l'apprentissage de base, suivi de la recherche d'informations sur Internet ainsi que les démarches liées aux aides sociales.



Concernant le public, tant chez les hommes que chez les femmes, la tranche d'âge la plus importante est celle des 25-50 ans. Toutefois, le public majoritaire reste féminin comme il était possible de le constater pour l'année 2020.



#### Les dispositifs pour l'accès à l'aide juridictionnelle (AJ) :

Tout d'abord il y a le dispositif pour l'accès à l'aide juridictionnelle du palais de justice de Versailles. Ce PAD adossé au SAUJ a été ouvert en 2016 afin d'informer et d'aider les personnes pour l'accès à l'aide juridictionnelle. Depuis il s'est étoffé avec la mise en place de permanences pour l'information juridique et l'accompagnement des personnes (cf. *Supra*).

Les objectifs recherchés sont de faciliter concrètement les démarches des personnes démunies (avant, pendant et après la décision du BAJ) mais aussi de réduire les délais de traitement des dossiers par le BAJ pour une réponse plus adaptée et plus rapide.

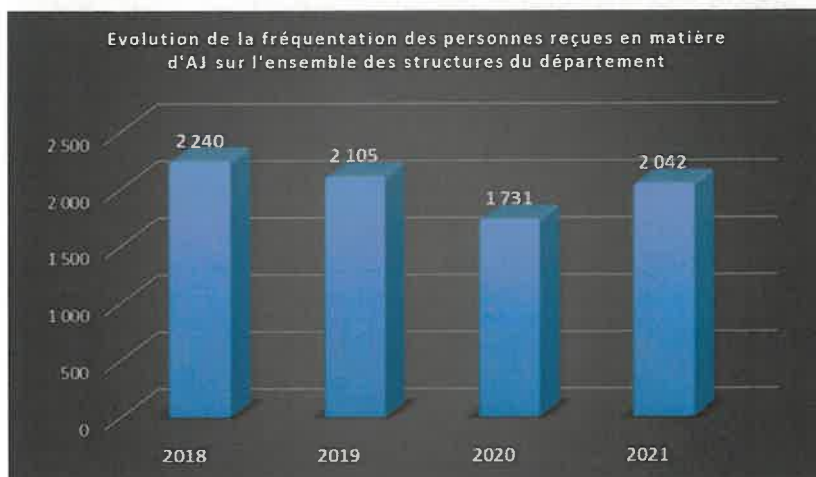
Il y a plusieurs intervenants, les associations CIDFF 78, Nouvelles Voies et la greffière de la MJD de Saint Quentin en Yvelines. Les personnes sont reçues sans rendez-vous les lundis, mercredi après-midi et jeudi après-midi.

En 2018 et en 2019, le PAD adossé au SAUJ constate respectivement une fréquentation de 587 et 560 personnes. L'année 2020 enregistre un recul de la fréquentation en raison de la crise sanitaire. On constate une reprise de l'activité au cours de l'année 2021, avec 510 personnes reçues.



Ensuite, à l'occasion de certaines permanences assurées par des associations, des écrivains publics ou par les agents des structures, les personnes peuvent être renseignées en matière d'AJ.

Ici encore, l'activité 2021 montre une reprise de l'activité avec 2 042 personnes reçues.

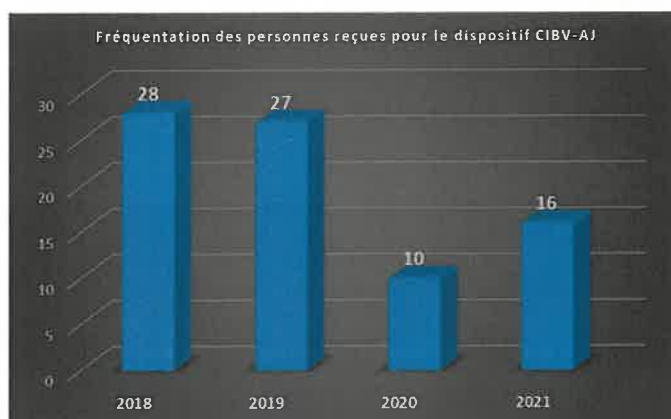


Enfin, il y a le dispositif CIBV-AJ. Ce dispositif a été mis en place en 2016 en collaboration avec le Centre d'information du barreau de Versailles.

Il offre une heure de consultation juridique gratuite, en cabinet, assurée par un avocat du barreau de Versailles, au bénéfice de tout demandeur à l'aide juridictionnelle, et ce, préalablement à la décision du bureau d'aide juridictionnelle.

Les objectifs poursuivis sont doubles : vérifier et informer le demandeur sur la procédure qu'il souhaite engager et le réorienter éventuellement vers d'autres procédés de règlement des litiges plus adaptés à sa situation (conciliation, médiation...).

En 2021, 16 personnes ont bénéficié de ce service. Il s'agit principalement de contentieux prud'homaux, de la famille et d'actions en responsabilité.





- Actions de communication

Le CDAD des Yvelines a poursuivi sa mission de communication et de coordination.

**Une réunion de coordination** a eu lieu en octobre regroupant les responsables des structures du département. Cette réunion, sous l'égide du nouveau président du CDAD des Yvelines a permis aux représentants des point-justice de se rencontrer, de partager des expériences, et d'échanger sur les besoins. L'accent a été mis cette année sur la nouvelle appellation unique « point-justice », le Numéro Unique de L'Accès au Droit (NUAD) et les France Services.

**La journée nationale de l'accès au droit du 25 mai 2021** a été organisée au Palais de justice de Versailles. Toutefois, en raison de la crise sanitaire, cette journée a été organisée sur rendez-vous.

Des informations et des consultations juridiques ont été assurées par les avocats de l'ordre du barreau de Versailles, les huissiers de justice de la chambre départementale des Yvelines et les notaires de la chambre interdépartementale de Versailles. Ces professionnels du droit ont été présents de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30. S'agissant d'une information de premier niveau, il a été prévu une durée d'entretien de 20 minutes.

Ces permanences se sont déroulées dans les espaces du PAD adossé au SAUJ du Palais de justice de Versailles qui sont situés au niveau de l'entrée du tribunal au rez-de-chaussée et accessible aux personnes à mobilité réduite.

On comptabilise 18 rendez-vous fixés pour les avocats, 18 pour les notaires et 9 pour les huissiers, soit au total 45 rendez-vous confirmés.

Par ailleurs, dans le cadre du programme Services publics +, le nouveau programme gouvernemental de l'amélioration continue des services publics centré sur l'expérience usager, **une enquête nationale de satisfaction des usagers des points-justice** a eu lieu du lundi 03 mai au mercredi 30 juin 2021.

Ont participé à cette enquête en raison de l'importance de leur fréquentation les point-justice suivants :

- 2 Maisons de Justice et du Droit (Val de Seine et Saint-Quentin-en-Yvelines),
- 6 Points d'Accès au Droit (Achères, Chanteloup-les-Vignes, Mantes-la-Jolie, Sartrouville, Saint-Germain-en-Laye et le PAD adossé au SAUJ du Palais de justice de Versailles).

Au total 729 enquêtes sous format papier ont été réalisées.

Les retours de l'enquête nationale sont positifs : sur 12 028 enquêtes, 99,3 % des personnes ont été bien accueillies. 90,5 % d'entre elles sont satisfaites de la proximité des structures avec leur domicile. Concernant le délai de prise de rendez-vous, le taux de satisfaction s'élève à 92,4 %. 98,9 % des personnes interrogées ont considéré le langage et la formulation employés par la personne chargée de l'accueil comme clairs. Enfin, 92,4 % de celles-ci considèrent que les structures ont bien répondu à leurs attentes.

- Outils de communication

**Le site Internet du CDAD des Yvelines :**

Le site Internet du CDAD a été mis en ligne en mars 2018 : <http://www.cdad-yvelines.justice.fr/>. Le site a été conçu pour répondre à la fois aux demandes du public et des professionnels. Dès la page d'accueil, une carte géographique interactive offre une vue générale des structures existantes sur le département et permet d'obtenir immédiatement leurs coordonnées et services. Il est aussi possible d'effectuer une recherche à l'aide du moteur de recherche proposé.

Une page est consacrée à la présentation du CDAD, ses missions et sa composition. Le rapport annuel d'activité est téléchargeable ainsi que le formulaire de demande de subvention. Une rubrique est consacrée aux différentes structures d'accès au droit. Une autre page est dédiée à la médiation et à la conciliation. Une notice d'information, des modèles de convention et modèle de requête sont disponibles sur cette page. Dans la rubrique « actions et guide » sont disponibles, par exemple le guide de l'accès au droit dans le département qui est téléchargeable. Enfin, une dernière page est consacrée aux actualités.

Le site a été entièrement mis à jour avec la nouvelle appellation « point-justice ». Certaines rubriques ont été actualisées et plusieurs articles ont été publiés dans la rubrique actualité.

En 2020, on comptabilise 13 484 utilisateurs et 38 783 pages ont été visitées. En 2021, le site a enregistré 18 426 utilisateurs avec 47 887 pages consultées, soit respectivement une augmentation de 36,65% et 23,47%.

**Guide, affiches et flyers :**

Le guide de l'accès au droit du département des Yvelines est à destination de tout public. Il présente l'ensemble des point-justice et France Services du département avec leurs coordonnées. Il est également recensé les permanences par thématiques. Une présentation est consacrée aux principaux acteurs (professionnels du droit, associations, conciliateurs ...). Il est aussi indiqué les juridictions des Yvelines avec notamment les coordonnées des SAUJ. Pour plus de facilité, ce document disponible sur le site Internet du CDAD, est construit avec des liens. Il s'agit d'un document évolutif qui fait l'objet d'actualisations régulières.

A l'occasion de la journée nationale de l'accès au droit, une affiche de communication a été adressée par voie dématérialisée aux membres du conseil d'administration pour diffusion à leurs réseaux ainsi qu'à l'union des maires. Les structures d'accès au droit et les différents partenaires ont été également destinataires de cette affiche. De plus, le public a été informé par voie d'affichage notamment dans les commerces et des flyers ont été distribués. Une campagne d'affichage s'est également déroulée auprès de la ville de Versailles. Enfin, un article a été mis en ligne sur le site Internet du CDAD et une communication a eu lieu dans la presse : le Parisien et les nouvelles (hebdomadaire des Yvelines).

En outre, 2 affiches ont été réalisées lors de la mise en place du point-justice « jeunes ». La communication s'est notamment déroulée auprès du réseau Yvelines information Jeunesse et plus précisément sur les Bureaux Information Jeunesse (BIJ) de Vélizy-Villacoublay et de Chanteloup-les-Vignes.



Un flyer, recensant les permanences pour l'accompagnement des personnes en difficulté du point-justice adossé au SAUJ du palais de justice de Versailles a été actualisé.

Enfin, les différents supports de communication transmis par le bureau de l'accès au droit et de la médiation (BADM) sont diffusés aux différents partenaires du CDAD des Yvelines.

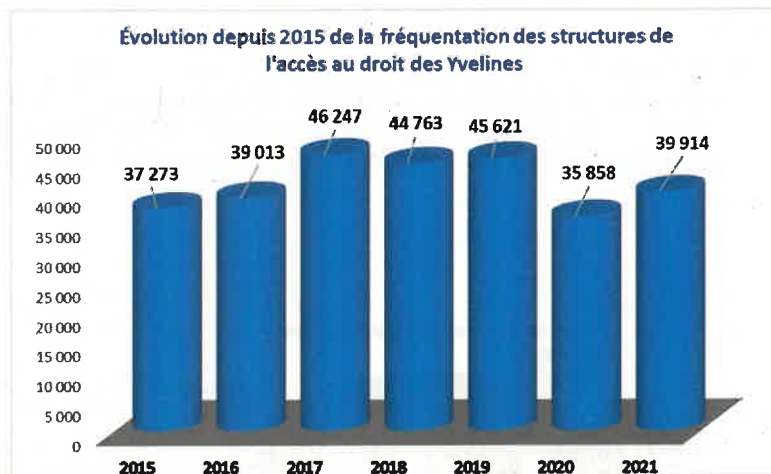
#### 4- Bilan de l'année 2021 :

Le CDAD des Yvelines a poursuivi sa politique de soutien aux actions d'informations et/ou de consultations juridiques menées au sein des différentes structures du département. Les dispositifs s'adressent prioritairement aux personnes en situation de fragilité sociale et/ou économique afin de les accompagner concrètement dans leurs démarches et suivis juridiques (cf. actions thématiques). Le CDAD a pu compter sur l'engagement de ses différents partenaires.

Malgré le contexte sanitaire, la fréquentation des point-justice montre un bilan positif comparé à l'année 2020.

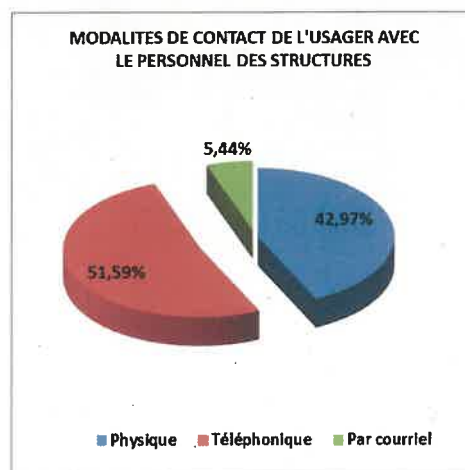
Plus précisément, on comptabilise **39 914** personnes reçues sur l'ensemble des structures du département.

Cette fréquentation est supérieure de 11,31 % à celle de 2020 (35 858 personnes), soit un écart de + 4 056 personnes reçues.

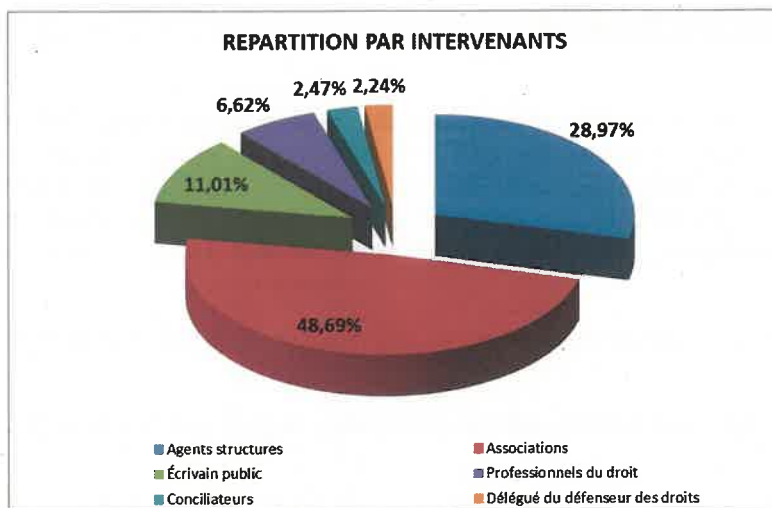


Les écarts sont respectivement de 3,27 % pour les MJD, de 11,22 % pour les PAD généralistes, de 31,11 % pour les PAD spécialisées et enfin de 34,69 % pour les RAD.

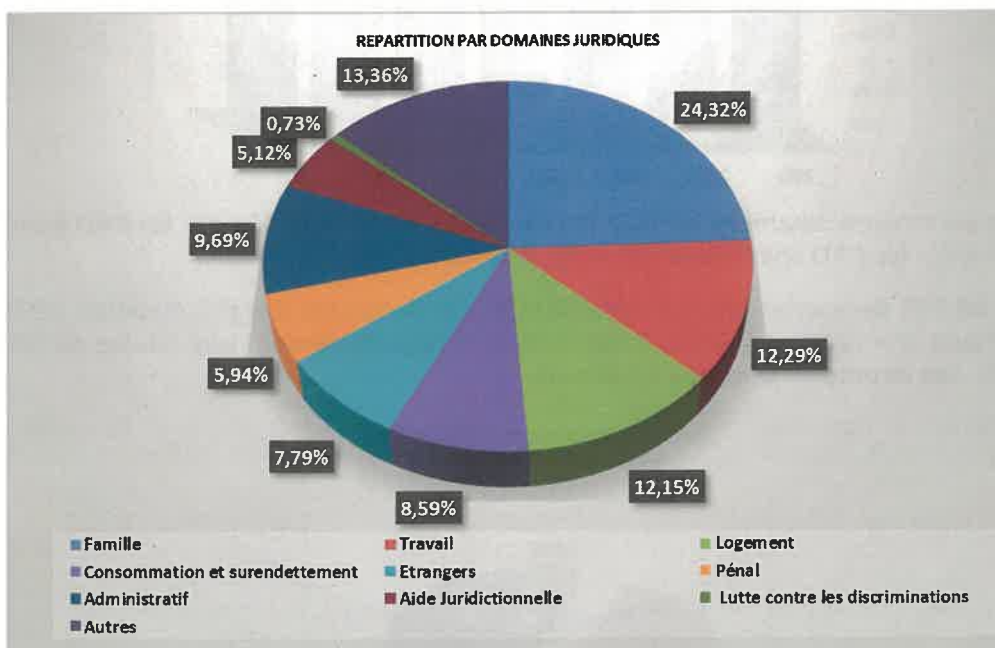
En outre, **94 552** personnes ont été accueillies par le personnel des point-justice, dont 48 775 par téléphone. Par rapport à 2020, il est enregistré respectivement une hausse de 65,97 % et de 57,21 %. Les structures ont reçu 5 132 mail.



Concernant la répartition par intervenant, la part des personnes reçues par les partenaires associatifs est toujours importante avec près de 49%. Ce pourcentage est proche de celui de 2020 (47%). Les agents des structures assurant des permanences d'informations juridiques représentent toujours une part importante soit environ 29 %. Ce pourcentage se rapproche de celui enregistré en 2020 (30,60%).



Sur la répartition par domaines juridiques, le droit de la famille est toujours le domaine le plus sollicité, il représente 24 % des demandes (contre 22% en 2020). Le droit du logement et le droit du travail atteignent respectivement 12 %. Ces taux sont proches de ceux de 2020. Pour les autres domaines, il n'y a pas de changement significatif par rapport à l'année passée. Le domaine « autres » est toujours important avec 13 %. Pour 2022, il est envisagé d'affiner cet item afin de dégager des catégories qui pourraient être détaillées (tutelles, droit rural, baux, bornage..).



Des actions en faveur d'autres publics se sont également déroulées. **2 439** personnes ont bénéficié de ces actions. Il s'agit notamment de l'accompagnement des personnes pour faciliter l'accomplissement des démarches « numériques » et l'accompagnement des personnes concernées par une mesure d'expulsion locative (cf. *Supra*).

Enfin, dans le cadre de la nouvelle appellation unique « point-justice », la plupart des structures ont affiché le logo tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Les supports de communication ont aussi été mis à jour. Dans la continuité de la volonté d'une meilleure accessibilité des structures souhaitée par le ministère de la justice, le numéro unique de l'accès au droit (NUAD) : 30.39 a été mis en place en septembre. Sur le département des Yvelines, il y a 2 répondants (point-justice) par code postal. Les 2 MJD et les 9 point-justice (PAD généralistes) ayant une amplitude horaire suffisante ont été répertoriés pour le NUAD de manière à répartir les codes postaux.

## 5- Perspectives pour l'année 2022

### 5-1 Moyens prévisionnels :

*Remarque préliminaire :* le budget rectificatif N°1 2022 présenté ci-dessous est prévisionnel, le CDAD des Yvelines n'ayant pas reçu la notification de l'ensemble des subventions.

Les ressources prévisibles pour 2022 s'élèvent à 238 160,00 € et se déclinent comme suit :

- subvention du ministère de la justice : 230 000 € (96,57 %)
- subvention du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance : 8 000 € (3,36 %)
- soutien de l'agence du service civique : 160,00 € (0,07 %)

La prévision des dépenses en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, pour 2022 s'élève à 263 651,95 €, soit un pourcentage dépenses/ressources de 110,70 %.

Ces prévisions de dépenses sont ventilées ainsi :

- enveloppe d'emploi : 2 500 € (0,95 %)
- enveloppe de fonctionnement : 78 901,95 € (29,93 %)
- enveloppe d'intervention : 182 250,00 € (69,13 %)
- enveloppe d'investissement : 0 €

L'enveloppe d'emploi reste inchangée et aucun investissement n'est prévu pour 2022.

L'enveloppe de fonctionnement est destinée à financer les dépenses concernant notamment, les prestations relatives à l'infogérance et au suivi du progiciel de comptabilité (Inetum), la maintenance du site Internet, les permanences de l'écrivain public au sein du PAD pénitentiaire sous contrat de prestation de service et les actions pour la journée nationale de l'accès au droit. Il est également inclus les indemnités pour frais de transport et de nourriture des volontaires de service civique et l'achat de diverses fournitures. De plus, dans le cadre du passage à la Déclaration Sociale Nominative (DSN) au 1er janvier 2022, le CDAD des Yvelines a confié cette prestation à un cabinet d'expert-comptable qui sera imputée sur cette enveloppe. Par ailleurs, depuis l'année 2021, cette enveloppe permet également de financer la prestation des avocats du barreau de Versailles qui a connu un changement d'imputation budgétaire. En effet, les crédits nécessaires pour rémunérer les professionnels du droit ne sont plus imputés dans l'enveloppe d'intervention. Il est enfin intégré les actions prévisionnelles 2022 (cf. *infra*).

L'enveloppe d'intervention représente le poste principal des dépenses (69,13 %). Cette enveloppe permet le financement des actions d'informations juridiques menées par nos partenaires associatifs au sein des structures d'accès au droit du département. Il est également inclus les actions axées vers l'accompagnement individualisé des personnes pour faciliter l'accomplissement des démarches « numériques » et le dispositif envers les personnes

concernées par une expulsion locative. Enfin, il est intégré les actions prévisionnelles 2022 (cf. *infra*).

Sur le fonds de roulement prévisionnel, la prévision du solde budgétaire 2022 est de - 25 491,95 €. Le niveau du fonds de roulement au 31 décembre 2021 est de 78 244,22 €. Après l'impact de la prévision du solde budgétaire 2022 (- 25 491,95 €), la prévision du fonds de roulement au 31 décembre 2022 est de 52 752,27 €.

S'agissant des effectifs prévisionnels du CDAD, à l'instar de 2021, ils seront constitués d'un secrétaire général, directeur des services de greffe judiciaires à 100 %. Un volontaire de service civique sera recruté pour notamment assurer le dispositif d'assistance aux audiences pénales.

### **5-2 Actions prévisionnelles :**

Le CDAD des Yvelines poursuivra les dispositifs existants en apportant un soutien financier important aux associations, aux professionnels du droit et à l'écrivain public qui assurent les permanences d'informations juridiques au sein des structures de l'accès au droit du département. En outre, il continuera à soutenir les actions pour faciliter l'accomplissement des démarches « numériques » et le dispositif envers les personnes concernées par une expulsion locative.

Au cours de l'année 2022, de nouvelles actions sont également envisagées.

Il s'agira de la mise en place d'un point-justice au sein du tribunal de proximité de Rambouillet. Des permanences seront assurées par un juriste de l'association CIDFF 78. Ce nouveau dispositif permettra de couvrir en partie le sud du département.

Il est également envisagé la création d'un Point-justice (PAD) en milieu psychiatrique. Ce dispositif sera à destination des personnes malades internées, faisant l'objet d'une hospitalisation sous contrainte, qui se retrouvent sans aides extérieures pour gérer leur situation administrative et sociale.

Des actions éventuelles concernant la mise en place des France Services dans le département des Yvelines sont également envisagées.

Le projet « citoyenneté-tribunal » réalisé notamment avec la ville de Versailles et le Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CLSPD) ainsi que le dispositif d'assistance aux audiences pénales doivent reprendre en 2022. En raison du contexte sanitaire le CDAD des Yvelines a été contraint de suspendre ces dispositifs en 2021 (cf. *Supra*).

### **5-3 Observations éventuelles :**

Liste des points-justice généralistes du département des Yvelines, au 31-12-2021

Cour d'appel	Département	Tribunal Judiciaire	Intitulé du point-justice	Adresse	Création/suppression/déjà existant	Observations	Nombre de personnes reçues en 2021 (présentiel et distanciel - visio/téléphone...)
Versailles	Yvelines	Versailles	MJD du Val de Seine - Les Mureaux	79 Boulevard Victor Hugo 78130 LES MUREAUX	Existant		5 222
Versailles	Yvelines	Versailles	MJD de Saint-Quentin-en-Yvelines - Antenne de Trappes	3 place de la Mairie 78190 TRAPPES	Existant		8 819
Versailles	Yvelines	Versailles	MJD de Saint-Quentin-en-Yvelines - Antenne de Guyancourt	Place François Rabais 78280 GUYANCOURT	Fermeture	L'entente de Guyancourt a été fermée en 2020 en raison du confinement. Puis des travaux de rénovation ont eu lieu par la suite. En parallèle, en raison de la crise sanitaire, la MJD a dû faire face à une baisse importante des moyens humains mis à disposition. Face à ces contraintes, l'équipe a été regroupée sur le site de Trappes. Dans l'ensemble, le nombre de permanences n'est néanmoins pas modifié (cf. rapport d'activité).	
Versailles	Yvelines	Versailles	PAD d'Achères	8 allée Simone Signoret (place du marché) 78260 ACHÈRES	Existant		4 127
Versailles	Yvelines	Versailles	PAD de Carrières-sous-Poissy Pôle multi-services Michel Colucci	124, avenue Maurice Berteaux 78955 CARRIÈRES-SOUS-POISSY	Existant		563
Versailles	Yvelines	Versailles	PAD de Chanteloup-les-Vignes	2 rue Paul Gauguin (Espace culturel Paul Gauguin - Salle des fêtes) 78570 CHANTELOUP-LES-VIGNES	Existant		1 985
Versailles	Yvelines	Versailles	PAD de Fontenay-le-Fleury	Hôtel de ville Place du 8 mai 1945 78330 FONTENAY-LE-FLEURY	Existant		634
Versailles	Yvelines	Versailles	PAD de Mantes-La-Jolie L'AGORA de Mantes-la-Jolie	254 Boulevard du Maréchal Juin 78200 MANTES-LA-JOLIE	Existant		2 297
Versailles	Yvelines	Versailles	PAD de Mantes-La-Ville Centre de vie sociale Augustin Serre	60 rue Louise Michel 78711 MANTES-LA-VILLE	Existant		1 005
Versailles	Yvelines	Versailles	PAD de Poissy	8 bis Boulevard Louis Lermelle 78300 POISSY	Existant		2 964
Versailles	Yvelines	Versailles	PAD de Saint-Germain-en-Laye	34 rue André Bommefont 78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Existant		3 706
Versailles	Yvelines	Versailles	RAD de Maurepas Relais Marianne	12 bis rue de la Sabote 78310 MAUREPAS	Existant	Nouveau locaux en mars 2022 Rond-Point Jean Moulin 78310 MAUREPAS	1 829
Versailles	Yvelines	Versailles	RAD de Versailles CCAS de Versailles	6 Imposse des Gendarmes 78000 VERSAILLES	Existant		1 144
Versailles	Yvelines	Versailles	RAD de Plaisir Maison des familles Flora Tristan	1 rue des Francs Sablons 78370 PLAISIR	Existant		769
Versailles	Yvelines	Versailles	RAD de Limay CCAS de Limay	Hôtel de Ville 5 avenue du président Wilson 78520 LIMAY	Existant		564
<b>TOTAL</b>							<b>35 648</b>

Liste des point-justice spécialisés du département des Yvelines, au 31-12-2021

Cour d'appel	Département	Tribunal Judiciaire	Intitulé du point-justice	Adresse	Création/suppression/déjà existant	Observations/spécialité	Nombre de personnes reçues en 2021 (présentiel et distanciel - visio/téléphone...)
Versailles	Yvelines	Versailles	PAD adossé au SAUJ du palais de justice de Versailles	5 place André Mignot 78000 VERSAILLES	Existant	Point-justice ouvert en 2016 afin d'informer et d'aider les personnes pour l'Al. Depuis, il s'est étoffé avec la mise en place de permanences pour l'accompagnement des personnes en difficulté dans les démarches concernant : - les contentieux familiaux - les situations de surendettement, - l'information sur la médiation familiale via la plate-forme d'information sur la médiation familiale (PiMF), - les tutelles familiales des majeurs protégés, - les procédures relevant du tribunal Judiciaire Ce dispositif est présenté dans le rapport d'activité 2021.	2 161
			PAD pénitentiaire (sur 4 établissements pénitentiaires)			Ce dispositif est détaillé dans le rapport d'activité 2021.	
			La Maison centrale de Poissy (MC)	17 Rue de l'Abbaye 78300 POISSY	Existant	Plusieurs intervenants effectuent des permanences dans cette structure notamment : un écrivain public ainsi que les avocats du Barreau de Versailles. Compte tenu de la situation sanitaire, ils n'ont pu reprendre leurs activités qu'à partir du mois de juin 2021.	27
			Le Centre pénitentiaire de Bois d'Arcy (CP)	5 bis rue Alexandre Turpault 78390 BOIS D'ARCY	Existant		106
Versailles	Yvelines	Versailles	La Maison d'arrêt pour femmes de Versailles (MAF)	28 Avenue de Paris 78000 VERSAILLES	Existant	Plusieurs intervenants effectuent des permanences dans cette structure : un écrivain public ainsi qu'un juriste de l'association CIDFF 78. Compte tenu de la situation sanitaire, ils n'ont pu reprendre leurs activités qu'à partir du mois de juin 2021.	97
			Etablissement pour mineurs de Porcheville (EPM)	Ancien chemin de Rouen à Paris 78440 PORCHEVILLE	Existant	Informations juridiques à destination des mineurs détenus. Un bénévole ancien juriste de l'association CIMADE effectue les permanences au sein de cette structure. Compte tenu de la situation sanitaire, il n'a pu reprendre son activité qu'à partir du mois d'octobre 2021.	2
				Bureau information Jeunesse 14 rue Marcel Sembat 78140 VELIZY-VILCOUBLAY	Création	Ouverture de ce point-justice en novembre 2021. Il a été mis en place à l'initiative des membres du CDAD des Yvelines. Il a pour objectif d'assurer un accès au droit plus accessible à un public de 13 à 29 ans dans la réponse à leurs demandes juridiques. Une convention partenariale a été signée entre Yvelines Information Jeunesse, le CIDFF 78 et le CDAD des Yvelines.	4
Versailles	Yvelines	Versailles	RAD "Jeunes" auprès du réseau Yvelines Information Jeunesse.	Bureau information Jeunesse 11 rue des Pierreuses 78570 CHANTELOUP-LES-VIGNES	Création	Permanences mensuelles assurées par l'association CIDFF 78 en alternance avec le point-justice « Jeunes » de Chanteloup-les-Vignes. Ce nouveau dispositif est détaillé dans le rapport d'activité 2021.	1
TOTAL							2 398



Liste des point-justice implantés en France service dans le département des Yvelines, au 31-12-2021

Cour d'appel	Département	Tribunal Judiciaire	Nom de la France service	Adresse	Intervenants	Observations	Nombre de personnes reçues dans le cadre du point-justice en 2021 (présentiel et distantiel - visio/téléphone..)
Versailles	Yvelines	Versailles	France Services de Sartrouville	118 avenue Georges Clémenceau 78500 SARTROUVILLE	Associations (CIDFF 78, ADIL 78, CVM et GSTM) Avocats du barreau de Versailles, Délégué du défenseur des droits Conciliateur de justice Huissiers de justice	La FS se situe dans les locaux du PAD de Sartrouville. Le CDAD des Yvelines finance les associations énumérées dans la rubrique intervenants et l'ordre des avocats du barreau de Versailles. De plus, les huissiers de justice assurent des permanences dans le cadre de leur contribution en nature.	1 945
Versailles	Yvelines	Versailles	France Services de Thoiry	1 Place de la Fontaine 78770 THOIRY	Conciliateur de justice	Permanence d'un conciliateur de justice mise en place en septembre 2021.	23
<b>TOTAL</b>							<b>1 968</b>